



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À PROJETS 2026

PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ; ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS POUR LE DÉPLOIEMENT DE PROJETS D'ÉDUCATION À ET DANS LA NATURE

Région académique Bretagne,

DREAL Bretagne,

Agence Régionale de Santé Bretagne

Avec la contribution du Réseau d'Éducation à l'Environnement Bretagne (REEB)



1. les pilotes de l'AAP

Renouvellement du partenariat DREAL - ARS - Région académique sur l'enseignement dehors
Promouvoir la santé et le bien-être des élèves par une éducation A et Dans la nature

→ **La Région académique** est un service déconcentré du ministère de l'Éducation nationale. Elle déploie la politique éducative, au regard des priorités nationales et de la stratégie académique, vers l'ensemble des élèves de la région académique.

→ **La DREAL** est un service déconcentré des ministères de l'écologie, du transport, du logement et de la cohésion des territoires. Ses missions sont de protéger (prévention des risques et des pollutions, préservation de l'environnement et de la biodiversité...), préparer l'avenir (mobilité, énergie, logement...) et contribuer à l'évolution de la société vers des modes de vie plus durables (éducation au développement durable...).

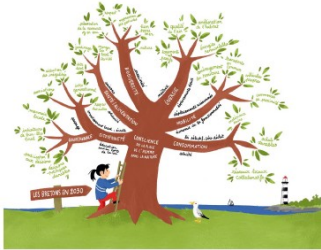
→ **L'Agence régionale de santé** met en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social.

2. le contexte



CHARTRE

PLATEFORME RÉGIONALE
POUR L'ÉDUCATION À
L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN BRETAGNE



La Charte régionale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable 2020-2025

Le Plan régional santé environnement 2023-2027 :
Priorité 9. Promouvoir les effets positifs de la nature sur la santé

Le Projet académique à l'horizon 2030 :

De la terre à la mer, bâtir l'École du futur en Bretagne

Les conventions de partenariat :

- entre la Région académique et la DREAL Bretagne
- entre la Région académique et l'ARS

Un premier appel à projets en 2024 qui a montré tout son intérêt

3. les objectifs

Pour les élèves, favoriser un contact direct, régulier et sensible avec la nature, afin de :

- ◆ améliorer leur santé, leur bien-être, favoriser les capacités motrices, la régulation émotionnelle, la concentration, l'autonomie, la confiance en soi, les capacités d'initiative, de créativité, de coopération...
- ◆ développer les compétences psychosociales (cognitives, émotionnelles et sociales), facteur clé de la réussite éducative d'amélioration des relations à soi et aux autres,
- ◆ construire une connaissance du patrimoine naturel de proximité et éveiller les consciences, pour développer leur éco-citoyenneté



2. les objectifs (...suite...)

Pour les enseignants, sortir pour :



- ◆ améliorer le climat de la classe,
- ◆ disposer d'outils méthodologiques et d'un socle de connaissances naturalistes et de santé, ainsi que d'expériences facilitant le partage avec les élèves et les réponses à leurs interrogations, qu'ils pourront par la suite réutiliser et transmettre,
- ◆ lever les freins et les difficultés de mise en place de l'école dehors par une aide à l'organisation des sorties,
- ◆ permettre à d'autres enseignants de s'appuyer sur cette expérience, pour disposer de ressources adaptées et réaliser leur propre projet (essaimage).

2. les objectifs (... et fin !)

Et plus globalement :



- ◆ faire émerger des projets innovants et créer des relations de travail plus étroites entre des établissements d'enseignement, les associations d'éducation et de protection de l'environnement et celles d'éducation à la santé
- ◆ contribuer à créer une dynamique territoriale / régionale en s'appuyant sur les environnements de proximité, montrer que l'enseignement dehors peut se développer dans tous les territoires
- ◆ accompagner un changement de pratiques favorables à la santé et au bien-être des élèves et des équipes éducatives
- ◆ accompagner la création d'un environnement favorable à la santé pour l'ensemble des usagers de l'école, adultes et enfants

4. Les dossiers de candidature

Voir détails dans le règlement...



- ◆ L'appel à projets s'adresse aux associations d'éducation à l'environnement et/ou à la santé, pour des projets développés en lien étroit avec des enseignants et enseignantes du 1^{er} et 2nd degré

- ◆ date limite de dépôt : **le 18 mai 2026**

- ◆ <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appel-a-projets-dreal-rectorat-ars-bretagne-2>

- ◆ pièces à joindre :
 - Une lettre de demande et d'engagement officielle, signée conjointement par le représentant légal de l'association et le représentant de l'établissement (Chef d'établissement, IEN : modèle en annexe 2) ;
 - La liste des enseignants et enseignants engagés et des classes qui seront impliquées ;
 - Un budget prévisionnel détaillé du projet et son plan de financement qui sera rapporté au nombre de classes accompagnées ;
 - Le budget prévisionnel 2026 de l'association ;
 - Le rapport d'activité et le rapport financier approuvé par la dernière assemblée générale

- RIB, copie des statuts, bilan des actions financées par la DREAL en 2024 et 2025, le cas échéant.

5. les attendus au cours de l'année scolaire

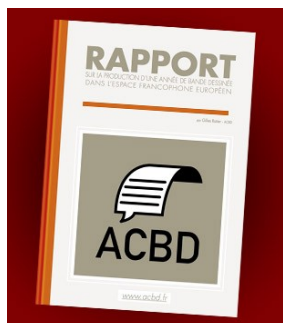
Un projet coconstruit. Entre l'association et l'établissement



- ◆ pour les écoles, choix d'un lieu à moins de 20 min à pied de l'établissement (bois, forêt, clairière, bosquet, parc urbain...)
- ◆ programmation du calendrier des sorties et des apports pédagogiques de l'animateur : au moins 5 séances à l'extérieur, réparties sur l'année (contact régulier, avec la nature comme support d'apprentissage des matières académiques, prévoir des temps libres où les élèves apprennent par eux même)
- ◆ identification des partenaires à associer : acteurs de la santé, techniciens des collectivités, information de la collectivité, implication des parents d'élèves
- ◆ si possible, noter les éléments marquants au fur et à mesure du projet (paroles d'élèves, attitude et comportements altruistes, évènement ou progrès constatés...) et penser à des prises de vues régulières au fil des séances pour le bilan

6. les livrables

Pour démultiplier, essayer, valoriser...



- **Rapport méthodologique** : format pdf, illustré

- présentation des parties prenantes, des acteurs associés, des étapes de mise en œuvre du projet (y/c communication autour du projet et valorisation s'il y en a eu)
- les points forts, résultats obtenus, progrès constatés et les points faibles difficultés éventuellement rencontrées, selon les animateurs associatifs et selon les enseignants
- les suites envisagées...

- **Support de communication**: permettant de mettre en lumière :

- les retours des élèves sur leurs découvertes, leurs ressentis et sur l'expérience qu'ils ont vécu
- les retours des enseignants sur le climat de la classe, la progression des élèves
- ex : vidéo amateur, reportage photo...

Attention au droit à l'image et à la protection des données personnelles.



- **Fiche(s) descriptive(s) d'activité(s) pédagogique**, en lien avec les apprentissages et programmes scolaires:

- ex : se repérer dans l'espace, découvrir le monde du vivant...



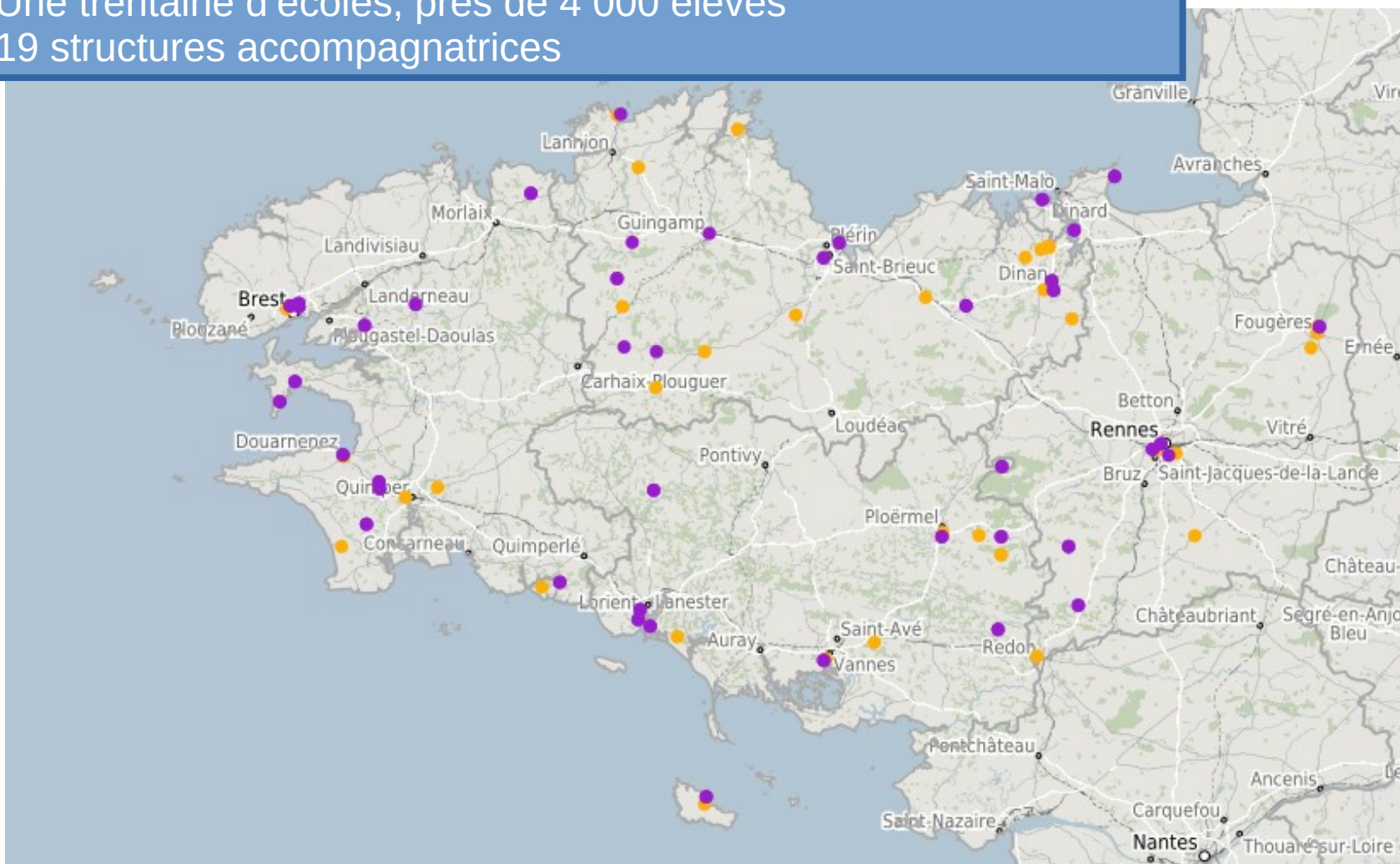
7. Organisation de comités de suivi

- Octobre 2026 (visio) : démarrage des projets
- Février/mars 2027 (en présentiel) : point d'étape
- Mai/Juin 2027 (visio) : bilan à chaud



7. les projets lauréats en 2024

Une trentaine d'écoles, près de 4 000 élèves
19 structures accompagnatrices



Caroline Buhot – DREAL Bretagne : 02 23 27 44 81

caroline.buhot@developpement-durable.gouv.fr

Anne Vidy – Agence Régionale de Santé Bretagne : 06 66 56 64 58

anne.vidy@ars.sante.fr

Héloïse Carre-Guillery – Région Académique Bretagne

ce.draeac@ac-rennes.fr - 02 23 21 74 10

> mobilisation des interlocuteurs EDD et santé de proximité



***Merci pour votre
participation !***